



Isabelle Bérubé- SNAP Québec
15 mai 2017
OCPM



Nos axes d'interventions

Approche **collaborative** basée sur la **science**

- ➔ Participation à l'élaboration des politiques publiques
- ➔ Accompagnement des communautés locales (renforcement des capacités et campagnes pour la protection de sites)
- ➔ Sensibilisation et mobilisation du public

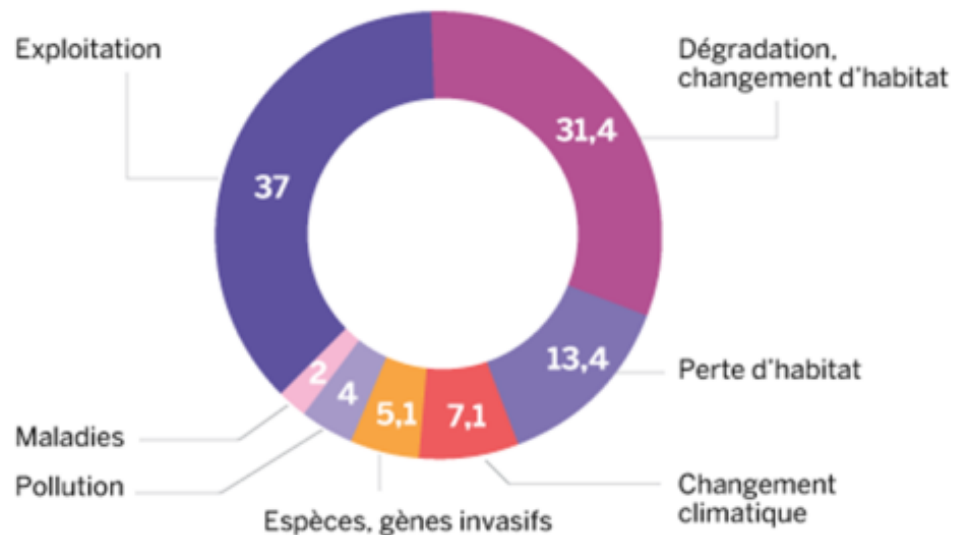


Crise de la biodiversité

« Chaque jour nous perdons de la biodiversité à un rythme pratiquement 1,000 fois plus rapide que le rythme naturel. »
(IUCN, 2010)

« La Terre a perdu la moitié de ses populations d'espèces sauvages en 40 ans. » (WWF, 2015)

**Principales menaces pour les populations d'espèces de l'IPV
(en %)**



SOURCE : WWF

La CDB et les objectifs de Nagoya

1992 : Sommet de la Terre à Rio

➔ Adoption de la CDB par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement



Convention sur la
diversité biologique

2010 : 10^e conférence des Parties de la CDB à Nagoya

« *Dramatique appauvrissement de la diversité biologique* »

➔ Adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020



Nagoya = le Kyoto de la biodiversité

Les objectifs de Nagoya

5 buts stratégiques et 20 objectifs pour
Vivre en harmonie avec la nature



Sensibilisation à la biodiversité



Utilisation durable des
ressources naturelles



Diminution de la perte
et de la dégradation des
milieux naturels



Création d'un réseau
d'aires protégées
(terrestre et marin)



Rétablissement des
espèces menacées

Les objectifs de Nagoya



Restauration des écosystèmes dégradés et conservation des stocks de carbone



Existence d'un plan d'action et d'une stratégie



Mobilisation des ressources financières suffisantes

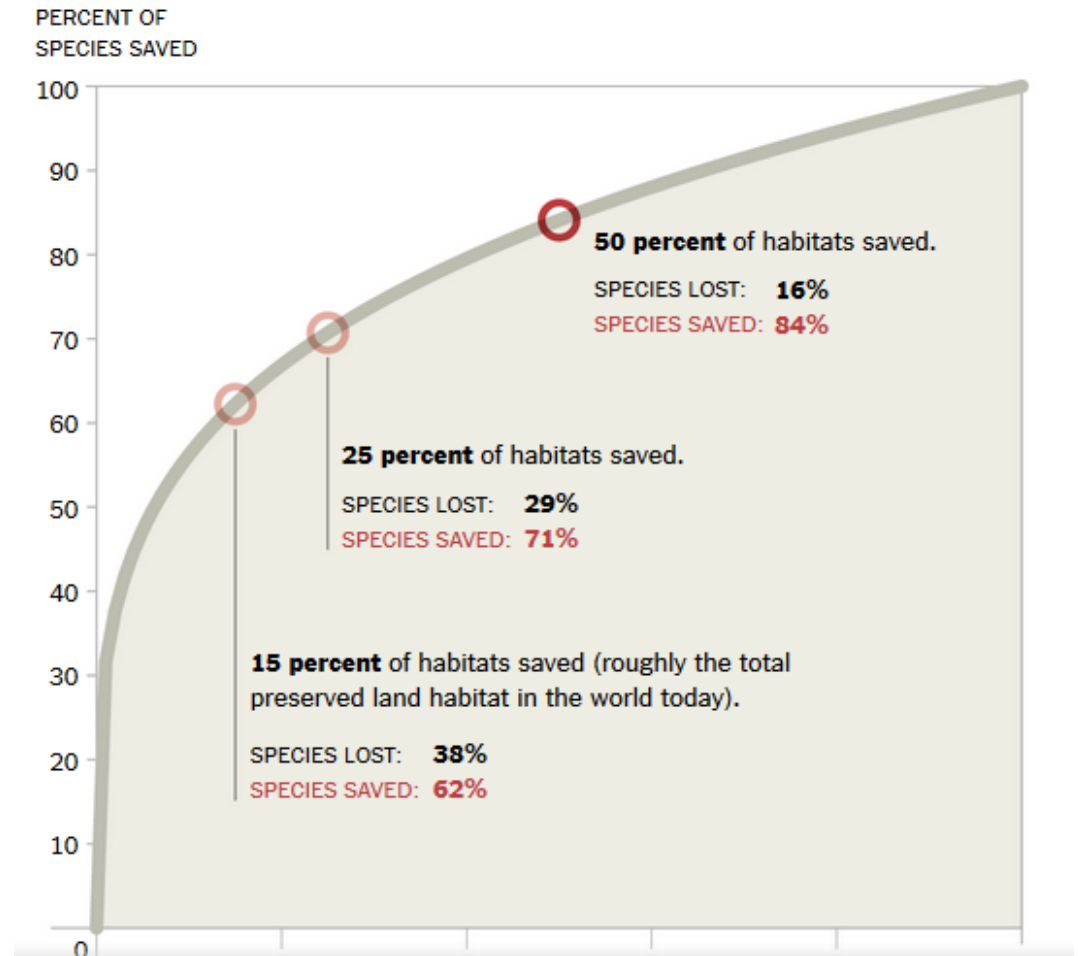
Des cibles intérimaires

Vision de la SNAP basée sur la science : 50% d'aires protégées



« Les plans de conservation modernes et exhaustifs fixent habituellement la cible de protection entre 25 % et 75 % du territoire établissant la cible de protection médiane à plus de 50 % »

(Noss et al 2012; Schmiegelow et coll., 2006)



L'objectif 11



D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.



Quel rôle pour les municipalités ?

« Les autorités infranationales et locales jouent **un rôle essentiel** dans le domaine de la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la diversité biologique. Elles prennent des décisions essentielles en matière d'affectation des sols et d'**aménagement du territoire**. Elles adoptent des règlements applicables aux secteurs de production, elles gèrent des services tels que les **services relatifs à l'eau, la gestion des déchets, les logements, l'éducation et la santé publique**, et elles investissent dans ces secteurs. »

(Secrétariat de la CDB)



CBD

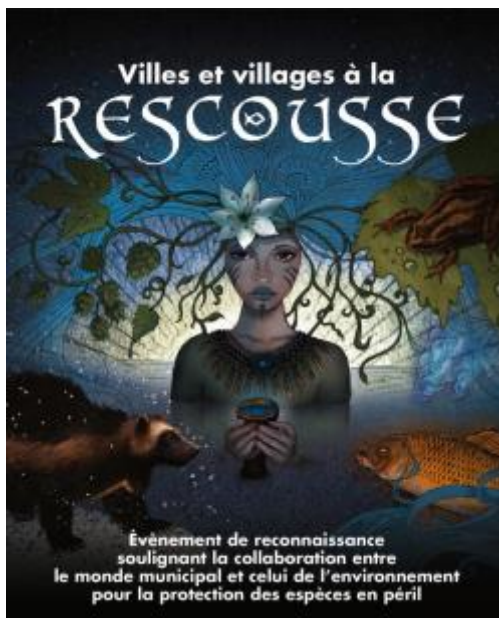
Partenariat mondial sur les villes et la biodiversité

I.C.L.E.I
Local Governments for Sustainability

Quel rôle pour les municipalités ?

« La biodiversité est au fondement de la productivité économique, de la prospérité et du développement durable

» (UNEP, 2013)



Fonds des municipalités pour la biodiversité

Quel rôle pour les citoyens?

La biodiversité : **l'affaire de tous !**

Informez-vous !

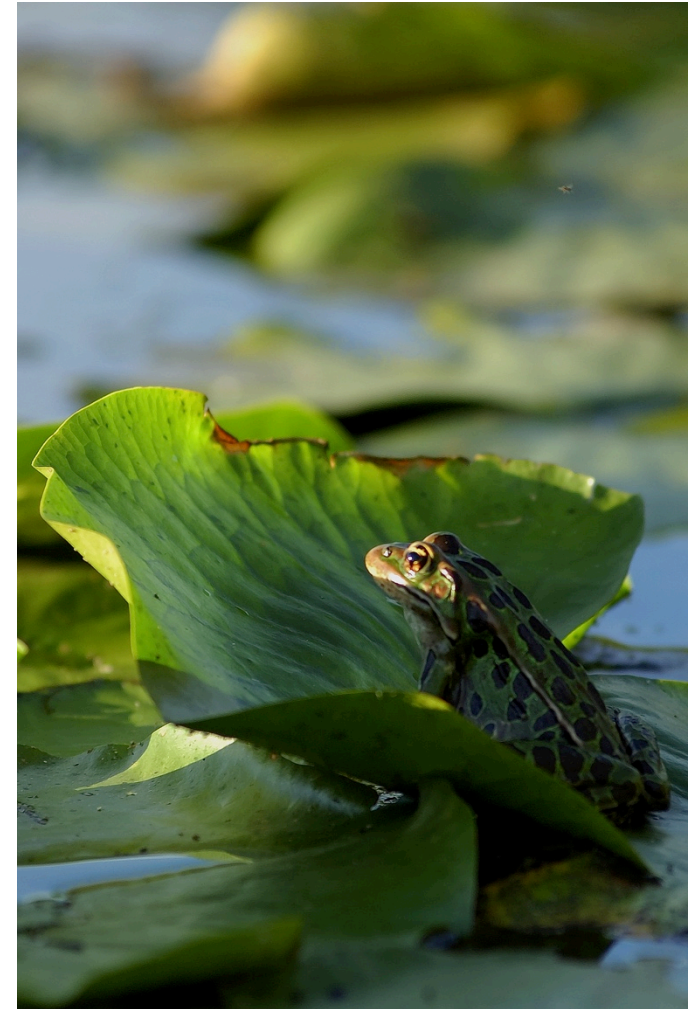
Nagoya+

www.nagoya-plus.ca

Mobilisez-vous !

Grâce à la Nature

www.gracealanature.com



Merci !

Isabelle Bérubé
iberube@snapqc.org



SNAP

SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA
SECTION QUÉBEC